



Déclaration préliminaire de l'UNSA Education au CTSD 2<sup>nd</sup> degré  
Mercredi 9 mars 2016

Madame La Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs les personnels de la Direction des Services  
Départementaux  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de l'Hérault,

La rentrée 2016 dans les collèges de l'Hérault telle qu'elle se dessine aujourd'hui nous semble très paradoxale.

Alors que le Rectorat de Montpellier ouvre 22 postes pour les collèges, le département de l'Hérault pourrait connaître 8 fermetures de postes si le CTSD d'aujourd'hui ne se donne pas les moyens d'inverser cette tendance. Des 5 départements de l'académie, nous serions donc le seul, avec la Lozère, à connaître cette situation.

L'Unsa Education de l'Hérault accueille positivement l'ouverture de 4 ULIS supplémentaires dans le département, c'est ce qu'elle réclamait depuis le dernier CTA.

La pérennisation de la Segpa des Hautes Cantons et son implantation au collège de St-Pons-de-Thomières nous semble aussi une bonne chose.

Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation dans les structures ordinaires des collèges en cette année de mise en place de la réforme du collège. Aujourd'hui, les implantations que vous nous proposez amènent à la fermeture de 70 postes et l'ouverture de 59 postes soit un solde négatif de 11 postes.

Pour l'Unsa Education, il est primordial d'implanter des postes dans tous les collèges où la demande de BMP le permet. La rentrée 2016 ne pourra pas se faire dans de bonnes conditions avec autant de BMP que ce que vous nous présentez,

c'est-à-dire environ 950h de cours, soit 52 ETP. La bonne mise en place de cette réforme nécessite, avant tout, une stabilisation des équipes pédagogiques pour mener à bien les projets d'AP et d'EPI qui constituent l'une des principales nouveautés de ce « nouveau collège ».

L'Unsa Education souhaite, en cohérence avec les propositions faites par ses représentants en groupe de travail, que ce CTSD soit l'occasion de proposer davantage d'ouverture de postes, pour les collègues et leurs élèves, afin de répondre à l'engagement répété du ministère et pour garantir un service public de l'éducation de qualité.